

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-005

Séance du 07 Janvier 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 23/12/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 23/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Bulletin municipal : Tarif des encarts publicitaires

Madame Corinne MARTIN GAJAC, adjointe à la communication, rappelle que le bulletin annuel est en partie financé par des encarts publicitaires.

Madame Martin Gajac propose de revoir les tarifs qui s'établissent actuellement à :

- Simple : 85 € TTC.
- Double : 140 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs pour les insertions des encarts publicitaires dans le bulletin municipal annuel :
Encart simple : 85 € TTC
Encart double : 145 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les montants des encarts publicitaires tels que désignés ci-dessus.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré le 07 janvier 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Jean DA COSTA